

NOTIFICATION Hébergement N°1- 2024

Établissement : **Résidence Kerneth - ARRADON**

- Capacité autorisée : 56

- Nombre de journées prévisionnelles retenues :

Hébergement

	Nombre de jours prévisionnels	Taux d'occupation
Hébergement permanent	20086	98,00 %

- GMP : **739**

- Nombre de personnes de moins de 60 ans : 0

- Montant des sections tarifaires :

Sections Tarifaires	EPRD proposé 2024
<u>Hébergement</u>	
Dépenses :	1 543 191,86 €
Recettes en atténuation :	145 300,00 €
<u>Incorporation résultat antérieur</u> :	0,00 €
<u>Total (base de calcul du tarif moyen journalier)</u> :	1 397 891,86 €

Sections Tarifaires	EPRD 2024
<u>Hébergement</u>	
Dépenses :	1 486 884,11 €
Recettes en atténuation :	145 300,00 €
<u>Incorporation résultat antérieur</u> :	0,00 €
<u>Total Produits de la tarification Hb</u> :	1 341 584,11 €

TARIFS ANNEE PLEINE

Section Hébergement

⊙ <u>Prix de journée moyen hébergement permanent + de 60 ans :</u>	66,79 €
• chambre individuelle T1 bis	70,01 €
• chambre T1 bis couple tarif individuel	54,16 €
• chambre T1 bis couple	108,32 €
• chambre T2 couple tarif individuel	57,42 €
• chambre T2 couple	114,84 €
⊙ <u>Prix de journée hébergement – de 60 ans :</u>	89,25 €
Part hébergement	66,79 €
Part dépendance	22,46 €

TARIFS 2024 applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Section Hébergement

⊙ <u>Prix de journée moyen hébergement permanent + de 60 ans :</u>	66,79 €
• chambre individuelle T1 bis	70,01 €
• chambre T1 bis couple tarif individuel	54,16 €
• chambre T1 bis couple	108,32 €
• chambre T2 couple tarif individuel	57,42 €
• chambre T2 couple	114,84 €
⊙ <u>Prix de journée hébergement – de 60 ans :</u>	89,25 €
Part hébergement	66,79 €
Part dépendance	22,46 €


Bon pour accord

Fait à Vannes, le 19 décembre 2023

La Directrice

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Pour le président du conseil départemental
et par délégation
La chef de service de la gestion de l'offre*


Catherine RIOU

